



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service
Agricole
SA**

Affaire suivie par : ISABELLE VALETTE
Tél. : 02 31 43 16 78
Mél. : iddtm-foncier@calvados.gouv.fr
10, boulevard général Vanier – CS 75224
14052 CAEN Cedex 4

Caen, le 05/01/2025

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2025_379

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **20,19 ha** situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes

FALAISE
LA HOGUETTE
SAINT PIERRE DU DU

Parcelles

AR65 AR68 AR80 AR56 AR57 AR58 AR62 AR63 AR64 AR66 AR67
ZD107 - OB33 OB32 OB34 OB66 OB67 OB68 OB636
ZC 24

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : **10/12/2025**

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet par subdélégation du DDTM

La cheffe du Pôle Territoire et environnement

Catherine PELLEGRINI

**EARL UNICORN
2 Chemin dela foirie
14700 FALAISE**